

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

# Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

## Bassin versant du ru de Nesles

### Compte-rendu n°30 de la réunion du 24 mai 2018

• <b>Lieu :</b>	Coteau viticole à 9h30	
• <b>Maître d'ouvrage (MO) :</b>	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER : 03.23.83.19.69	
• <b>Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :</b>	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 <a href="mailto:union-des-syndicats@griv.fr">union-des-syndicats@griv.fr</a>	• <b>Maître d'œuvre (MOE)</b> Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 <a href="mailto:gdaniel@ecaa02.fr">gdaniel@ecaa02.fr</a>
• <b>Contrôleur extérieur</b>	RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	• <b>Coordonnateur SPS</b> SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
• <b>Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques</b>	RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 <a href="mailto:direction@rvm-travauxpublics.com">direction@rvm-travauxpublics.com</a>	• <b>Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations</b> PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 <a href="mailto:thierry@prat-paysages.fr">thierry@prat-paysages.fr</a>

## PROCHAINE REUNION LE 31 MAI 2018

### à 9h30 SUR SITE – RDV au Parking du cimetière

En remerciant tous les participants de se garer en dehors des trottoirs de la commune de Nesles la Montagne

(Stationnement possible au cimetière ou sur la plateforme dans le virage de la RD)

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région  
Hauts-de-France



Nom, Prénom :	Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur-Marne	✓			✓
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 <a href="mailto:Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr">Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr</a>				
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire			✓	✓
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – <a href="mailto:solenn.piot@valagglo.fr">solenn.piot@valagglo.fr</a>				
MAIRE Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – <a href="mailto:cedric.maire@saur.com">cedric.maire@saur.com</a>				
POUJOLY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudeparis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS		✓		✓
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur		✓		✓
LANGRENE Benjamin	06.73.93.32.37 <a href="mailto:rincenbtp.reims@orange.fr">rincenbtp.reims@orange.fr</a>		✓		✓
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – <a href="mailto:jean-paul.angers@civc.fr">jean-paul.angers@civc.fr</a>		✓		✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - <a href="mailto:ifaramus@aisne.fr">ifaramus@aisne.fr</a>		✓		✓
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - <a href="mailto:Anne.SIRON@hautsdefrance.fr">Anne.SIRON@hautsdefrance.fr</a>		✓		✓
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- <a href="mailto:labourel.sabine@aesn.fr">labourel.sabine@aesn.fr</a>		✓		✓
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - <a href="mailto:anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr">anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr</a>		✓		✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• <b>Nom, Prénom :</b>	• <b>Fonction :</b>	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry <a href="mailto:benedicte.greff@carct.fr">benedicte.greff@carct.fr</a>				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – <a href="mailto:earl.simon-legrand@wanadoo.fr">earl.simon-legrand@wanadoo.fr</a> 06.82.95.84.19	✓			✓
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne <a href="mailto:hpouzet@sgv-champagne.fr">hpouzet@sgv-champagne.fr</a>				
LOISEAU Reynald	<a href="mailto:rloiseau@moethennessy.com">rloiseau@moethennessy.com</a> – 06.07.35.04.92	✓			✓
NAUDE Cyril	<a href="mailto:cnaude@moethennessy.com">cnaude@moethennessy.com</a>	✓			✓
BUSSON Jérémy	Responsable d'exploitation viticole MHCS (remplaçant de M. LOISEAU) <a href="mailto:jbusson@moethennessy.com">jbusson@moethennessy.com</a> – 07.72.77.46.73	✓			✓
DOYARD Pascal	Responsable d'exploitation viticole – Champagne JACQUART - <a href="mailto:pascal.doyard@free.fr">pascal.doyard@free.fr</a> - 06.80.31.97.16				
LERICHE François	Propriétaire et exploitant viticole				
LERICHE Nathalie	Propriétaire et exploitante viticole				
LERICHE Bernard	Propriétaire et exploitant viticole				
VERBEKE Patrice	Propriétaire et exploitant viticole				
BERTONI Gérard	Exploitant viticole – 06.22.52.24.35				
PERTOIS Patrick	Propriétaire et exploitant viticole -06.31.54.55.35				
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes <a href="mailto:plateaud@wanadoo.fr">plateaud@wanadoo.fr</a> – 06.81.52.45.07	✓			✓
TOUZE Denis Représenté par M. STORME	CD 02 - Voirie départementale <a href="mailto:dtouze@aisne.fr">dtouze@aisne.fr</a> M. Cyrille STORME : <a href="mailto:cstorme@aisne.fr">cstorme@aisne.fr</a> - 06.07.40.20.02				
TASSAN Olivier	Directeur - RVM		✓		✓
GUILLOT Chany	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM <a href="mailto:methodes@rvm-travauxpublics.com">methodes@rvm-travauxpublics.com</a>		✓		✓
BRAGA José	Chef de chantier – RVM <a href="mailto:rvm-secteursud@orange.fr">rvm-secteursud@orange.fr</a>	✓			✓
PRAT Thierry	PRAT Paysages				✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage	✓			✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• **ADMINISTRATIF:**

Document à transmettre :

EDITEUR > DESTINATAIRE

- Retour des conventions Val D'Agglo suite envoi du rapport d'inspection de la Dhuy

Val d'agglo – Urgent

Documents transmis :

- Arrêté municipal d'accès interdit aux bassins pris par la mairie de Nesles-la-Montagne
- Planning de RVM

• **TRAVAUX:**

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Intempéries à ce jour :

SUIVI DES INTEMPERIES - RÜ DE NESLES

ENTREPRISE RVM																																
2017	WE ET JOURS FERIES							Intempéries																							Total	
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	2
Août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1
Septembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	0	
Octobre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	0
Novembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	6	
Décembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	7
																																16
2018	WE ET JOURS FERIES							Intempéries																							Total	
Janvier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	10
Février	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				17
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Avril	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Mai	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
																																27

SUIVI DES JOURS TRAVAILLES ET D'INTEMPERIES- ENTREPRISE PRAT

2017	WE ET JOURS FERIES							jour travaillé							Intempérie														Total			
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Septembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Octobre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Novembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Décembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
2018	WE ET JOURS FERIES							jour travaillé							Intempérie														Total			
Janvier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Février	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Avril	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Mai	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Pour la société PRAT, des ordres de services seront émis pour la régularisation du délai de ses travaux.

**Points particuliers :**

- **Rappel :** La pose d'une signalisation de chantier de type « route barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuis au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuis.
- **Orage le 23 05 2018,** intensité de 30mm en 30 min. Quelques dégâts sont visibles dans les vignes.

**Planning général détaillé mis à jour**

**Planning des ouvrages restant à réaliser**

N°	Ouvrages	Calendrier																							
		Mars				Avril				Mai				Juin											
		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26						
151-187-150-188-149	Ravine																								
216	Dépierreur à raccorder sur caniveau trapèze au bas du 132																								
202	Dépierreur au bas du 112																								
204-205-221	Dépierreurs sur chemin béton 136																								
214-219-220	Dépierreurs en amont des bassins																								
215-217	Dépierreurs à raccorder sur caniveaux Trapézoïdaux																								
201-203-212	Dépierreurs restants																								
144-104-101-105	Fossé à redent																								
116-117-118-119-120-121-125-128-129-130-158-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169	Nivellement chemins + nivellement chemin avec matériaux MHCS (158)																								
147	Fossé d'infiltration à redents modifié																								
171-172	Traversées de Dhuis																								
132-148	Chemin béton																								
112	Chemin béton																								
136	Chemin béton																								
159-156-133-176	Chemin béton																								
	Finitions																								

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



**DEGATS DUS A L'ORAGE DU 23.05.2018**

**Vues sur les ravinelements et ruissellements de l'orage du 23 mai au droit du bassin 1.**

Il est à noté que le bassin n°1 a parfaitement rempli son rôle et qu'il n'y a eu aucun dégat sur les plantations agricoles à l'aval du bassin.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Vue sur le reprofilage à terminer du chemin en grave n°123



Vue sur le dégrilleur 217 qui a fait son rôle et les zones de ruissellement annexes à l'ouvrage



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Le contrôle extérieur est intervenu pour réaliser l'ensemble des essais prévu pour réceptionner le fond de forme avant bétonnage des chemins. Les essais sont conformes avec des performances > 50 Mpa demandés.

I- **EXECUTIONS DES TRAVAUX**

**TRAVAUX EN COURS**

- **Chemins 159, 156, 133 et 176 en béton**

Chemins n°159 et n°156 terminés et dépierrure 214 posé

Reste finitions à faire

Travaux en cours du chemin 133



**Réalisation des chemins 159, 156, 133 et 176 en béton :**

Il apparait que le profil en long prévu en phase conception crée de nombreux problèmes d'accès aux rangs de vignes

Un aménagement va être fait au niveau du dégrilleur n°219 alimentant le bassin n°2.

Les grilles de cet ouvrage vont se situer à 60 cm sous le niveau du terrain naturel existant générant une marche de 60 cm pour accéder aux rangs de vignes.

MHCS accepte un aménagement de son accotement et d'un nivellement du terrain entre les rangs de vignes concernés pour permettre l'accès aux engins mécaniques.

**Après implantation sur site, vu ce jour, du profil en long, il est acté que les chemins gardent le profil en long initial pour assurer un cheminement gravitaire des eaux.**

**Le terrassement sera fait une journée en avance du coulage du béton.**

**Il est constaté la présence de bloc massif de grès dans le chemin. L'entreprise extrait ou casse au BRH les grès.**

**Bétonnage du chemin reliant le bassin 1 au lotissement en cours – Avancement 55%**

**La pose des dégrilleurs est en cours.**

Une marche de 20 cm apparait entre le chemin et la parcelle agricole de M. PLATEAU au niveau de la jonction du chemin 159 et 156.

De la terre à compacter sera à disposer le long du chemin béton et de la terre végétale sera mis à disposition de M. PLATEAU pour diminuer la marche afin d'accéder à ses parcelles.

Les virages et carrefour avec des chemins non bétonnés seront renforcés à la GNT.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Après terrassement et bétonnage du chemin 133, il apparait qu'une marche de 63 cm est présente pour accéder aux rangs de vigne. Pour récupérer cette marche, il est nécessaire de réaliser un rampant entre le bord du chemin béton et le deuxième pied de vigne. On obtient une rampe de l'ordre de 22% qui est utilisable par les enjambeurs. Néanmoins, ces travaux ne permettent pas pour autant le croisement de véhicules ou d'engins agricoles et la réalisation de manœuvre d'un enjambeur.

De ce fait un élargissement de l'accotement opposé aux vignes est nécessaire sur une largeur de 2m ou par la création d'aire de croisement d'une longueur minimale de 15 m. La réalisation de ces terrassements complémentaires seront réalisés dès la fin du séchage des bétons pour le 23 juin.

Il est regrettable qu'une réflexion sur le sujet de la circulation sur les chemins et surtout sur les conditions d'accès aux vignes n'ait pas été entreprise par ANTEA lors de la phase de conception car aujourd'hui cela impacte financièrement les travaux. L'ensemble de ces travaux complémentaires n'ayant pas été prévus à la fois sur les plans projets et dans les métrés des travaux.

Il est important de remarquer qu'à l'origine ce chemin n'était pas prévu en béton mais que le profil en long a été néanmoins concerné. Ce n'est pas la mise en œuvre d'un revêtement en béton qui génère le problème mais le calage du profil en long qui s'est fait sans regarder l'altimétrie des rangs de vignes riverains.

**Vues sur la marche existante après réalisation du chemin béton.**



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France



Vues avant et après réalisation de la rampe type pour accéder aux vignes.



Vue sur l'élargissement à faire pour permettre le croisement de véhicules et sur les blocs de grès sortis lors des terrassements.



La réalisation des accotements dans les zones hors déblais sera réalisée avec le mélange terre/pierre ramassé après les coulées des orages d'août 2017, stockées sur la plateforme Moët.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



**INSTRUCTIONS SUR LES TRAVAUX RESTANTS A FAIRE**

- **Chemins en béton n°132 et 148.**

Bétonnage du chemin 132 terminé.

Bétonnage du 148 terminé.

Reste des finitions à faire.



**Les deux chemins sont réouverts à la circulation.**

- **Chemin béton 136 :**

La réalisation du chemin béton aura lieu courant juin 2018. Un courrier va être envoyé aux exploitants viticoles pour les prévenir des dates d'intervention de RVM.

- **Fossé à redents 105**

L'emprise du fossé sera celle du fossé et accotement actuelle la jonction fossé-dépierreur-chemin sera à reprendre.

- **Traversées de l'aqueduc de la Dhuis :**

Inspection de l'aqueduc faite le 14/12/2017 - **En attente de la convention.**

**La seconde inspection est réalisable – en attente d'une date de mise hors d'eau.**

**Une modification du passage 171 est à faire suite à l'accrochage de remorque en tête des rampants en béton sur le chemin d'exploitation. Une découpe du rampant est à faire sur 1 m de largeur puis réalisation d'un nouveau rampant avec abaissement du niveau de 10 cm environ pour faciliter le raccordement sur le chemin.**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Moine de vidange des bassins : (A faire)**

La mise à niveau des vannes pour calibrer le débit de fuite selon les calculs d'ANTEA est également à faire.

- **Suivi des ruissellements d'eau provenant du bois :**

Il apparait que l'apport d'eau provenant du bois et des terres agricoles est conséquent et non négligeable en apport dans le Ru de Nesles. Le maître d'ouvrage souhaite que ces eaux soient tamponnées préalablement au rejet dans le Ru.

Pour cela une jonction doit être faite entre le regard existant et l'ouvrage de dégrillage n°202 présent au pied du chemin n°112 pour dévier les eaux prioritairement vers le bassin n°2 avec une surverse vers la ravine en cas d'apport d'eau très important (cas durant la période hivernale).

- **Ouvrage n°147 : Noue à redents**



Le fossé à redents sera réalisé à 1 m du bord du chemin béton.

Les redents seront faits par le terrassement du fossé en escalier en suivant la pente du chemin. L'exutoire du fossé se fera par la réalisation d'un caniveau type CC2 qui se raccordera sur le fil d'eau du chemin béton.

Vue sur le raccordement provisoire du dégrilleur sur le début du terrassement du fossé. La présence d'un banc calcaire favorisera l'infiltration des eaux.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrage n°186 :**



**Intervention du contrôle extérieur faite pour les pénétromètres – en attente du rapport.**

Reste à gérer le croisement de la canalisation de vidange du réservoir AEP de Nesles la Montagne.

A été acté le 25/01/2018 en présence de l'USESA et la société VEOLIA que le SIVU peut reprendre dans sa canalisation à poser le trop plein et la vidange du réservoir. Le volume amené est de l'ordre de 150 m<sup>3</sup>/an. Cela simplifie la réalisation des travaux car la canalisation à poser passe à la même altimétrie que la conduite de vidange.

**Mise en garde de VEOLIA :** Canalisations présentes le long du chemin béton 136 :

- une canalisation en PVC récente. En fonction des DICT, des sondages et ainsi de sa position, il sera important de la protéger lors de la pose des dépierrures 186 et 204.
- une canalisation en fonte, plus ancienne. Veolia vérifiera sa localisation pour la DICT.

- **Chemin n°121 :**

Vérifier sur le fond de plan Autocad s'il s'agit du chemin du bas (où passe la canalisation) ou celui au-dessus. **A faire RVM.**

- **Bassin 1 – Travaux de reprise des exutoires faits**

**L'expertise demandée par M. ROMAIN a été réalisée le 21/12 à 10h30.**

**Un courrier de l'expert est arrivé au syndicat – des renseignements complémentaires lui ont été transmis.**

- **Bassins n°1 et 2 :**

Arrêté transmis par la commune. La pose des panneaux sera réalisée par le lot 2.

**Les panneaux sont commandés. Bon à tirer transmis et à modifier avec l'ajout de la mention « accès interdit » en plus de baignade interdite + n° d'arrêté.**

- **Chemins n°123 et 134 :**



Visite le 30/11 des 2 chemins. A valider avec M. LOISEAU la structure du n°123. **Vu sur site, reprofilage en l'état.**

Le 134 va faire l'objet d'un reprofilage à contre-pente.

- ➔ Reprofilage en déblai /remblai dans l'axe des bornes existantes avec arrêt avant le chemin descendant.

- **Ouvrage n°161 :**

Il reste à faire la descente d'eau en enrochement se raccordant sur le fossé communal. RVM implante le point bas pour caler la descente d'eau. Vu sur site avec le propriétaire du chemin d'exploitation.



- **Ouvrage 146 :**

La jonction du dégrilleur se fera par la pose d'une canalisation avant la benne à verre et non à la fin de la dalle de la benne à verre.

**Une petite noue sera maintenue pour collecter d'éventuels ruissellement provenant du chemin contrepenté n°161.**



- **Réalisation des chemins n° 125 et 126 et ouvrages dépierreurs 212 et 213 :**

Les chemins 125 et 126 seront reprofilés en V ou en dévers unique par déblai / remblai sur site.

Le point bas présent à l'arrière de l'habitation riveraine du n°126 fera l'objet d'un aménagement hydraulique de type ouvrage dépierreur + canalisation et rejet au pluvial ou tranchée drainant pour infiltration sur le site.

L'ouvrage 125 actuellement enherbé sera reprofilé en V avec la réalisation d'un dépierreur et rejet au réseau pluvial existant.

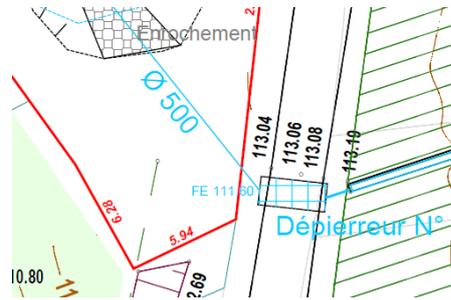


Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Canalisation en diam 500 provenant du dépierreur n° 220 alimentant le bassin n°1 :**

En attente de raccordement lors de la pose du dépierreur.



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. **Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.**

- **Ouvrages dépierreurs 204, 205 et 186 :**

Le dépierreur 205 est supprimé et le 186 sera doublé.

Le rejet du dépierreur 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreur 186.

**II- RAPPELS DES TRAVAUX TERMINES :**

- **Dépierreur 217**

Les travaux sont terminés.



- **Ouvrages redents 149, 188, 150, 187, 151 dans la ravine :**

Les travaux pour les deux lots sont terminés. Les plantations d'hélophytes sont faites.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrage 190 :**  
Travaux terminés
  
- **Fossé à redents n°102 :**  
Travaux terminés.
  
- **Noue enherbée 145**  
Les travaux sont terminés.
  
- **Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :**  
Travaux terminés – reprofilage en GNT
  
- **Entrées de champs et charrières à modifier dans le fossé de la route départementale**  
Travaux terminés
  
- **Fossé à créer n°189 :**  
Le curage du fossé a été réalisé.
  
- **Caniveaux bétons 140, 141, 142, 143 et 152**  
L'ensemble des caniveaux béton ont été posés

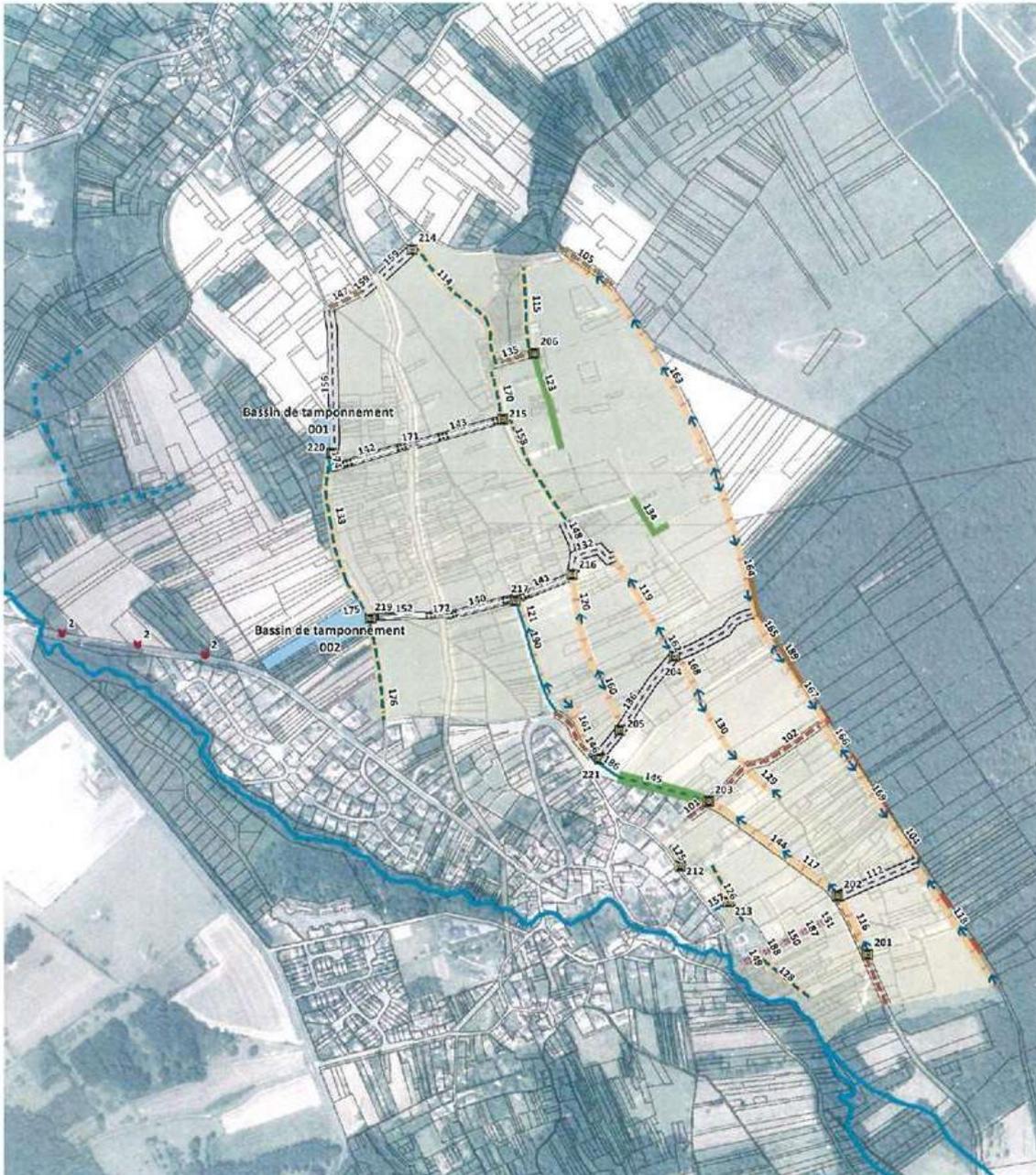
Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région  
Hauts-de-France



### Plan général des aménagements



**Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles**  
**Maitrise d'oeuvre partielle**

**CARTE DES AMENAGEMENTS**  
**PROJET**

- Légende**
- Reprise entrée au champ
  - Avaloir dépiéneur
  - Bassin de tamponnement
  - Fosse
  - Caniveaux béton trapézoïdaux spécifiques
  - Chemin bétonne profilé
  - Chemin repotée V spécifique
  - Chemin repotée avec pente unique
  - Cratillon de souille enrochés
  - Fossé
  - Fossé - installation grands radents
  - Fossé - installation petits radents
  - Fossé à recent
  - Nouvelle enherbée
  - Renforcement ou lit par enpiéçement
  - Ru de Nesles
  - Ru de la Butte Elanone (intermittent)

Echelle : 1:6 000



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réunion sur site le jeudi 31 mai à 9h30 pour l'avancée des travaux



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

